



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 novembre 2024,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 12 novembre 2024,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la
présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Ramazan TASLIBAYIR, Michel AMATLLER,
Carole LASSAUSAIE, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN,
Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Cyril LETORT, Michelle DUPORT, Annie SANCHEZ-BONNET,
Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Grégory BERTHET, Xavier MERLIN, Pascale SAUTAREL-
BIDARD, Guy VASSAL,

Avaient donné procuration :

Yolaine ELEKA VIENNE	à	Patrick MARTI
Geneviève PORTRON	à	Ludovic LEGRAIN
Armelle GIRERD-CHANEL	à	Patrick MARGIER
Ali SMAOUI	à	Monique GIRAUD
Sylvain MACLE	à	Grégory BERTHET
Hassina BECHAR	à	Pascale SAUTAREL-BIDARD

Étaient absents :

Murat SOZERI, Clément BOUSQUET,

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	8
Procurations :	6
Votants :	27

REPRISES DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2223-17 et R.2223-12 à R..2223-21 donnant aux communes la faculté lorsqu'après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, de constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles,

VU le décret d'application n° 2022-1127 du 5 août 2022, portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire, notamment en écourtant le délai de procédure de reprise des concessions en état d'abandon à un an au lieu de trois ans,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS),

VU les procès-verbaux de constatation d'état d'abandon des 31 concessions concernées,

CONSIDÉRANT que ces situations démontrent que les engagements souscrits par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, n'ont pas été respectés et qu'elles sont en outre nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière,

CONSIDÉRANT que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, lesdits états ayant été dûment constatés à deux reprises par procès-verbaux, à un an d'intervalle,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de libérer des emplacements dans le cimetière actuel en procédant à des reprises de concessions en état d'abandon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de reprendre les 31 concessions suivantes, en état d'abandon (liste arrêtée à l'issue de la procédure 2022-2024) :

Partie ancienne du cimetière

N° emplacement	Concession	Titre de concession	
		Concessionnaire	Date du titre
22	FERLAY	Inconnu	1887 ?
54	RICHARD	Marie RICHARD née MONTAGNON	1897
55	GOY	Jules GOY	04/12/1902
85	BOURGEAT	Veuve FAURE	10/03/1875
117	DURAND	Annette BAROUD Vve DURAND	27/04/1918
121	EPARVIER	Jules EPARVIER	01/11/1924
148	REYMOND	Jean-Pierre REYMOND et Claude REYMOND	1906 ? ou 02/11/1912 ?
171	GOLFARELLI	M. GOLFARELLI	1941
172	DÉGOUTTE	Marie DREVOZ Vve DÉGOUTTE	1892

173	DURY	Inconnu	?
180	VAUDET	Antoinette VAUDET Vve BRUNET	22/02/1961
190	PERRONCEL	PERRONCEL Père et Fils	08/12/1918
205	FRIZON	M. DRUNET	1963 ?
229	GEVRIL	Charles GEVRIL	19/08/1931
254	BERGER / MARON	BERGER ? / MARON ?	1898 ?
257	CHAPOT / REYNIER	Jean-Louis CHAPOT Décision d'abandon	29/03/1930
261	GUIGUE / RAYMOND	Inconnu Décision d'abandon	1887
329	CHEMIN / ÉPARVIER	Fernand BROSSARD	06/03/1939
330	SAGE	Veuve SAGE François Joseph	24/04/1929
337	MONTAGNON	MONTAGNON Jean-Claude	19/11/1934
340	CASABRANCA / PICCINI	CASABRANCA Paul PICCINI Charles & PICCINI Constant	08/04/1937
351	DUPRÉ	Inconnu	1912 ?
394	DELAYE	M. DELAYE	1938
403	CECCALDI	Inconnu	1944

Partie récente du cimetière

N° emplacement	Concession	Titre de concession	
		Concessionnaire	Date du titre
33	BRESCIANINI	Francesca RIGHETTI veuve BRESCIANINI	08/09/1959
61	MERMET	Louise CAPIOD veuve MERMET	16/04/1965
66	COLOMB	Robert COLOMB	24/10/1965
67	RENCUREL	Eugène RENCUREL et ses frères Roger et Félix	15/04/1966
76	CHAMBONNET	CHAMBONNET	03/12/1966
107	MASSE	Raymond MASSE	20/11/1967
42	AUGROS	Renée AUGROS Décision d'abandon	1962

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 18 novembre 2024

Le Maire,

Patrick MARGIER

La présente délibération est susceptible de recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - Boîte postale 1135 - 38022 Grenoble cedex) ou sur www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.